

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-270657-DE
Date de signature : 06/07/2011
Date de réception : 06/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. MARCHAND - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional - Adhésion à l'association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux

Mme ROY, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est amenée à adhérer, pour ses établissements culturels, à divers organismes professionnels ou associations.

Ces établissements peuvent ainsi avoir accès à des informations relevant de leur domaine d'activité, recueillir de la documentation mais également participer à des rencontres sur le plan national et international.

Il apparaît souhaitable que la Ville puisse adhérer à l'association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux, qui présenterait un réel intérêt pour le Conservatoire à Rayonnement Régional et lui permettrait, en s'inscrivant dans un réseau spécialisé, d'échanger sur les pratiques professionnelles et de valoriser ses collections.

Le montant actuel de la cotisation s'élève à 70 € par an.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'adhésion de la Ville, pour l'année 2011 et les suivantes, à l'association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux ;
- 2 - dire que le montant de la cotisation sera prélevé sur le crédit ouvert à cet effet au budget de la Ville ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ